



## Approbation du décaissement en faveur du Fonds national REDD+ de la RDC – 6<sup>e</sup> sous-tranche

**Adoptée par courriel le 16 décembre 2021**

**EB.2021.17**

Attendu que

- CAFI a signé une lettre d'intention avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) le 22 avril 2016 ;
- le ministère des Finances a soumis une demande de transfert de 11,242,196.00 dollars US sur le compte du FONAREDD en date du 14 décembre 2021 comme suit :
  1. 27,129,157.00 dollars US de besoin de financement, moins
  2. 15,887,196.00 dollars US de solde des fonds disponibles dans le compte du FONAREDD ;
- Le Conseil d'administration de CAFI a examiné la demande du Gouvernement de la RDC ;

Le Conseil d'administration de CAFI approuve le transfert de 11,241,961.00dollars US du Fonds CAFI au FONAREDD qui viendront compléter le solde disponible auprès du FONAREDD, pour financer la mise en œuvre du portefeuille de programmes comme suit :

- 1 630 000 dollars US à verser au PNUD au titre du programme sur l'aménagement du territoire ;
- 1 199 490 dollars US à verser à ONU-Habitat au titre du programme sur la réforme foncière ;
- 700,087 dollars US à verser à la FAO au titre du programme sur la gestion durable de l'agriculture ;
- 600 000 dollars US à verser au PNUD au titre du programme pour la société civile ;
- 3 000 000 dollars US à verser à l'UNOPS au titre du programme PROMIS ;
- 4 000 000 de dollars US au titre du programme PIREDD Équateur exécuté par la FAO assujettissant le transfert de fonds du FONAREDD au programme à la réalisation d'une évaluation indépendante en application de la décision du Comité de Pilotage

du FONAREDD concernant le décaissement des deuxièmes tranches. Le Conseil d'administration de CAFI demande au Secrétariat du FONAREDD à commander cette évaluation indépendante dans les meilleurs délais possible.

- Étant donné que plusieurs programmes financés par CAFI sont administrés par le PNUD, soit en tant qu'organisme de mise en œuvre direct, soit conformément à l'accord de service conclu avec un autre organisme de mise en œuvre (en l'occurrence ONU-Habitat dans le cadre du programme sur l'aménagement du territoire), le Conseil d'administration de CAFI demande au PNUD de trouver des voies et moyens conformes à ses procédures et réglementations pour améliorer la mise en œuvre opérationnelle des projets financés par CAFI afin de garantir l'obtention en temps voulu des résultats escomptés.
- Conformément aux dispositions du Manuel des opérations de CAFI, tous les programmes doivent suivre les modèles de rapport de CAFI et afficher un taux de décaissement d'au moins 70 % des fonds transférés avant transfert. Le Conseil d'administration de CAFI souligne la nécessité d'établir des rapports financiers robustes et détaillés et rappelle que, conformément aux protocoles d'accord signés entre les organismes de mise en œuvre et le Fonds CAFI, les rapports financiers doivent fournir des informations sur l'utilisation des ressources financières par rapport aux produits et effets figurant dans le cadre de résultats convenu.
- Le Conseil d'administration de CAFI remercie le Secrétariat du FONAREDD de communiquer cette décision au Comité technique du FONAREDD ainsi qu'aux organismes de mise en œuvre et aux organismes nationaux équivalents chargés des programmes énumérés dans la demande de financement du FONAREDD.

Signé par

Membre du Conseil d'administration  
représentant de l'ONU

Njoya Tikum

Responsable du Hub sous-régional Afrique de  
l'Ouest et Afrique centrale du Programme des  
Nations Unies pour le développement (PNUD

Date

Président du Conseil d'administration

Tony Baumann

Conseiller principal en politiques au Service du  
développement rural, des droits fonciers, des  
forêts et de l'élevage du ministère fédéral de la  
Coopération économique et du Développement  
de l'Allemagne (BMZ)

Date